

Les activités récentes de la fédération

N° 37

1 La fédération elle-même

Voici un point des informations transmises par notre fédération depuis notre bulletin n° 31 (donc en décembre 2019).

1.1 Refonte du site de la fédération

Le site est en cours de refonte

Pour mémoire, on le trouve à l'adresse suivante : <https://www.eurolab.org/>

Les cooks books de la fédération se trouvent à l'adresse suivante : <https://www.eurolab.org/copy-of-publications>

1.2 Les vœux de la fédération

À l'approche des fêtes, la fédération se penche sur ce qui a été accompli en 2019 et sur ce que l'avenir nous réserve. Cette année a été dense, remplie de nombreux nouveaux développements et d'initiatives réussies. La nouvelle année 2020 promet d'être une année charnière pour EUROLAB, avec la célébration de son 30e anniversaire.

Vous trouverez la carte de vœux à l'adresse suivante :

<https://www.eurolab.org/newsarticles/EUROLAB-Seasons-Greetings>

1.3 Trentième anniversaire de la fédération

La fédération EUROLAB a été créée à Bruxelles le 27 avril 1990 sur la base d'un protocole d'accord, signé par des délégations représentant les laboratoires privés et publics de 17 des 19 pays de la CEE et de l'AELE (de l'époque).

La fédération célébrera ses 30 ans lors de ses deux réunions statutaires en 2020. Le président d'Eurolab France de l'époque Alan Briden (qui a été le premier président de la fédération puis le secrétaire général de l'ISO) sera associé à cette célébration.

2 Les instances d'accréditation

2.1 Actions communes IAF ILAC

- Les réunions conjointes à mi-parcours pour 2020 se tiendront à Pékin, en Chine, du 30 mars 2020 au 6 avril 2020.
- Les réunions annuelles conjointes 2020 se tiendront à Montréal, Canada, du 27 octobre au 5 novembre 2020.

2.2 IAF

2.2.1 Un accord de coopération

L'IAF et l'organisation de l'aviation civile internationale ont signé un protocole d'entente pour la prestation de formation dans le cadre du programme de compensation et de réduction des émissions de carbone pour l'aviation internationale.

2.2.2 Un nouveau bulletin régulier

IAF Outlook est un bulletin qui sera envoyé tous les trimestres, afin de partager l'information et les développements dans le domaine de l'accréditation, de l'évaluation de la conformité et des normes internationales.

2.3 ILAC

2.3.1 Révision des documents statutaires

Les statuts modifiés de l'ILAC et les règlements révisés qui ont été approuvés lors de l'assemblée générale de l'ILAC sont maintenant publiés sous la forme suivante :

- ILAC-2A : 11/2019 Règlement de l'ILAC : Articles d'association
- ILAC-2B : 11/2019 Règlement de l'ILAC : Règlements.

Voici le lien pour ces documents <https://ilac.org/publications-and-resources/ilac-rules-series/>

2.3.2 De nouveaux guides

- ILAC G3:08/2012 Lignes directrices pour les formations des évaluateurs utilisés par les organismes d'accréditation
- ILAC G8:09/2019 Lignes directrices sur les règles de décision et les déclarations de conformité
- ILAC G26:11/2018 Directives pour la mise en œuvre d'un système d'accréditation médical

2.3.3 Des guides en révision

- ILAC G17:2002 Introduction du concept d'incertitude de mesure dans les essais en association avec l'application de la norme ISO/CEI 17025
- ILAC G18:04/2010 Ligne directrice pour la formulation des portées d'accréditation des laboratoires
- ILAC G21:09/2012 Accréditation transfrontalière — principes de coopération
- ILAC G24:2007 Directives pour la détermination des intervalles d'étalonnage des instruments de mesure

2.3.4 Documents de communication récents

L'ILAC a mis en ligne une vidéo : une introduction à l'accréditation y compris les fournisseurs accrédités de services d'étalonnage, d'essais, d'essais médicaux, d'inspection et d'essais d'aptitude, joue un rôle important dans l'instauration de la confiance dans la vie quotidienne ainsi que dans le soutien aux réglementations.

2.4 EA

2.4.1 Documents récents

- EA a mis à jour mi-décembre sur son site sa liste des publications et des documents internationaux qui sont applicables pour l'accréditation.
- EA vient d'actualiser les conditions concernant l'utilisation des symboles d'accréditation, des logos et autres revendications d'accréditation et la référence au statut de signataire de reconnaissance mutuelle.

2.4.2 Véhicules propres

Conformément au Règlement (CE) 765/2008, l'accréditation des services techniques a finalement été reconnue comme une alternative aux évaluations effectuées par les autorités d'homologation de type.

Par le biais du réseau technique du comité d'inspection, « Inspection automobile », EA coopère régulièrement avec le comité international d'inspection des véhicules automobiles (CITA) sur la mise en place d'un système d'accréditation plus efficace pour l'inspection périodique des véhicules.

2.4.3 Mise en œuvre du règlement de l'UE sur la protection des données et de la loi sur la cyber sécurité

La sécurisation des réseaux et la protection des données sont essentielles pour maintenir le fonctionnement de l'économie tout en protégeant les droits des citoyens. L'internet des objets est déjà une réalité croissante. Le RGPD crée un cadre renforcé et harmonisé. La commission encourage le recours à l'accréditation et à la certification dans ce cadre.

EA a publié un guide sur ce sujet.

2.5 Le COFRAC

2.5.1 Les présentations du forum Accréditation et Laboratoires 2019 sont en ligne !

Le forum Accréditation et Laboratoires est un événement organisé tous les deux ans et dédié aux organismes accrédités ou en démarche d'accréditation selon les référentiels ISO/IEC 17025, ISO/IEC 17043 et ISO 17034.

Le COFRAC a mis en ligne les présentations utilisées. Voici le lien <https://www.cofrac.fr/qui-sommes-nous/toutes-nos-actualites/detail-dactualite/news/detail/News/les-presentations-du-forum-accréditation-et-laboratoires-2019-sont-en-ligne/>

On constate que le secteur essais représente en nombre 88 % des accréditations et les étalonnages 10 % pour la section laboratoire.

2.5.2 Les laboratoires de biologie médicale poursuivent leur démarche d'accréditation !

Les laboratoires de biologie médicale poursuivent leur dynamique d'extension de leur portée d'accréditation, notamment pour les examens de biologie médicale délocalisés, selon les normes NF EN ISO 22870 et NF EN ISO 15189, en vue de couvrir à terme la totalité de leur activité.

Dans cette optique, la section Santé humaine du COFRAC poursuit le recrutement d'évaluateurs techniques, en particulier pour des examens de biologie moléculaire, des examens de génétique constitutionnelle et somatique ou encore pour des examens d'immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité (groupage HLA).

2.5.3 Publication du Lab Ref 27

Le COFRAC vient de publier la version 3 de son cadre pour l'accréditation des organismes contrôlant les atmosphères de travail

Cette version tient compte de la dernière version de la 17 025 (dont les exigences sont intégrées au corps du texte)

3 L'actualité en normalisation

3.1 Publication de normes

3.2 ISO

3.2.1 Nouvelle norme sur la demande en oxygène dans l'eau

La norme NF EN ISO 5815-1 de détermination de la demande biochimique en oxygène après n jours (DBOn) a remplacé la norme NF EN 1899-1 de mai 1998. Elle permet désormais le mesurage de l'oxygène dissous à l'aide d'une méthode optique à la sonde (NF ISO 17289), en plus de la méthode électrochimique à la sonde (NF EN ISO 5814).

3.3 Les travaux du CASCO

3.3.1 Les ressources pour l'évaluation de la conformité

Pour certaines normes récentes, les experts des groupes de travail du CASCO ont aussi préparé des présentations PowerPoint ou des documents explicatifs pour indiquer les éléments nouveaux et faire ressortir les différences par rapport aux versions précédentes. Les visuels peuvent être utilisés

pour mieux faire connaître le document ou comme support pour un exposé de présentation. Les documents se sont disponibles qu'en version anglaise.

Le lien est le suivant :

<https://isotc.iso.org/livelink/livelink?func=ll&objId=17699314&objAction=browse&viewType=1>

3.3.2 Un processus de clarification

Le CASCO a créé un processus de clarification relatif aux normes de son ressort. La demande est traitée par le groupe d'experts qui a été impliqué dans le développement de la norme d'évaluation de la conformité concernée (série ISO/IEC 17000), et la décision de clarification reflète un point de vue consensuel. Bien entendu, les clarifications ne sont pas de nouvelles exigences.

Voici le lien pour la liste des demandes de clarification :

<https://isotc.iso.org/livelink/livelink?func=ll&objId=17855094&objAction=browse&viewType=1>